

# Note de présentation brève et synthétique – Compte Administratif 2023

## 1. Le contexte d'exécution du budget 2023

L'année 2023 a vu se poursuivre la séquence difficile que connaissent les collectivités et plus largement les différents acteurs de la vie économique et les ménages : crise sanitaire, guerres, inflation.

L'inflation, pour l'année 2023, est estimée à 5,7 %.

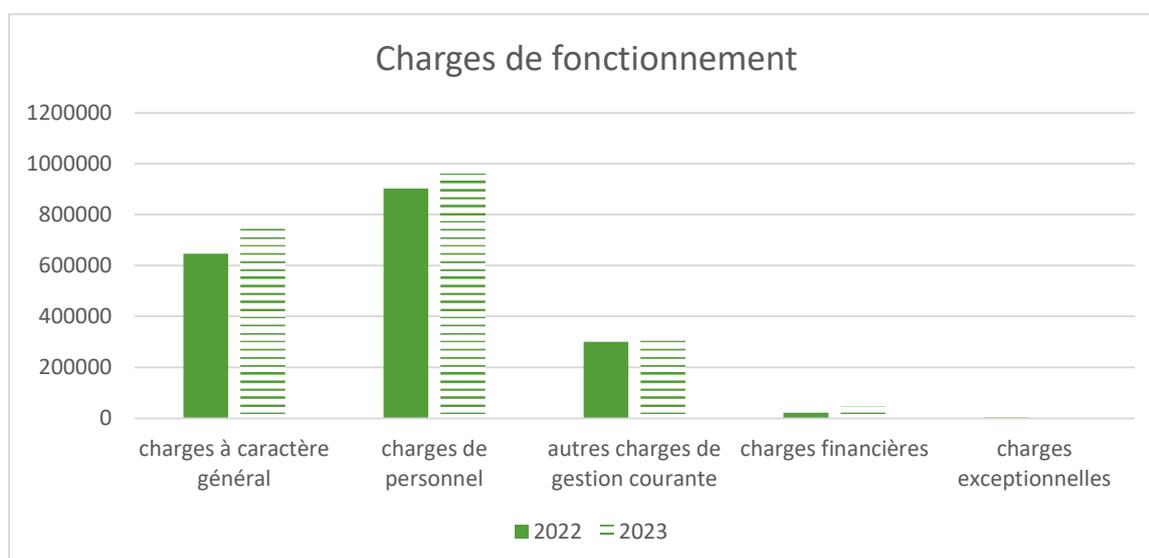
L'exercice 2023 prend également en compte des éléments spécifiques à la commune tels que l'impact en fonctionnement la prise en charge obligatoire du raccordement électrique d'un lotissement non budgété, des coûts de réparation à la suite de la grêle de 2022 et en investissement le remboursement à la CCPN de la réhabilitation de l'ancienne décharge et le démarrage des travaux de l'Espace Terre d'Envol.

## 2. La structure du compte administratif 2023

Globalement, le volume de réalisation des dépenses du budget de la Commune a progressé de 19.66 % par rapport à 2022. Cette progression est essentiellement due aux remboursements des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge pour près de 3 M€. Le volume des recettes quant à lui est en progression de 8.80%.

### 2.1. La section de fonctionnement

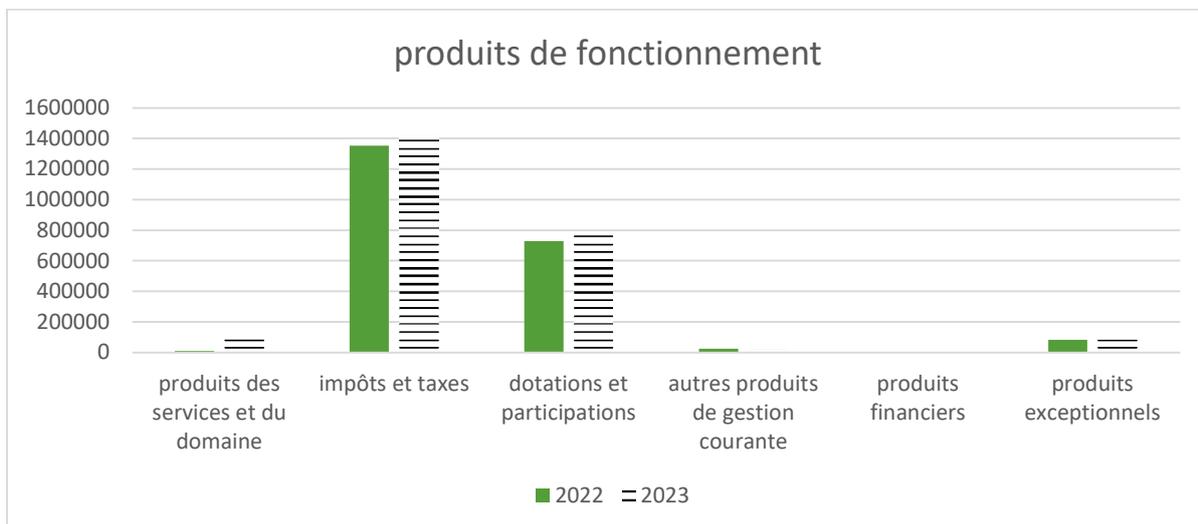
La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 1.34 % par rapport à l'année précédente. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la revalorisation du point d'indice d'autre part.



L'évolution des charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation...) a été limitée grâce aux efforts de rationalisation des usages. Les charges de personnel ont progressé notamment en raison de la hausse du point d'indice et à des heures de remplacements compensés par des remboursements d'indemnités journalières. Les charges financières sont en légère hausse car la collectivité a contracté un nouvel emprunt de 600 000 €.

Au 31 décembre, les effectifs de la collectivité sont à 25.42 équivalent temps plein. Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée.

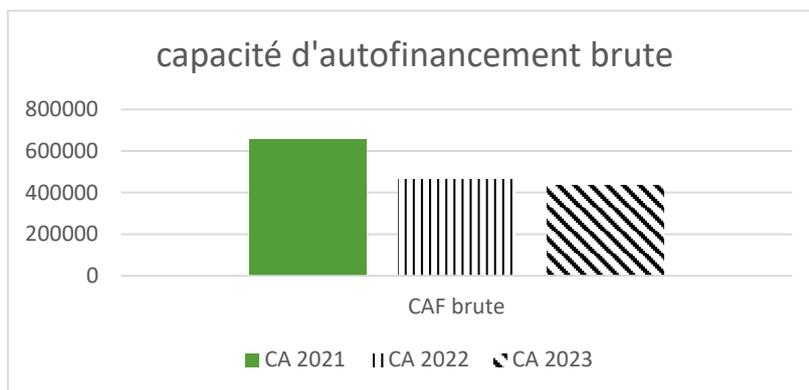
Les charges brutes de personnel s'élèvent à 959 696.23 €. Il faut déduire 87 626.23 € de remboursements (maladie...) soit des charges nettes de 872 070 €.



Les produits de services sont en légère hausse par rapport à 2022 grâce à une importante vente de bois en 2023. Les impôts et taxes sont aussi en hausse avec une hausse légale des bases inédite en 2023. Les dotations quant à elles progressent aussi.

## 2.2. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.

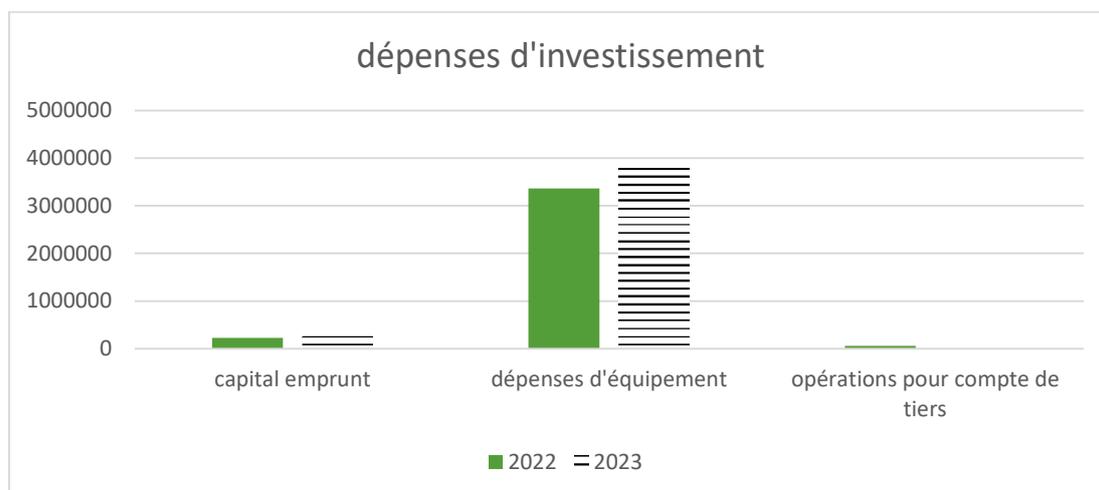


Les efforts évoqués pour la maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement permettent de maintenir un niveau satisfaisant de CAF brute. Elle représente près de 17.18% des recettes réelles de fonctionnement en 2023.

## 2.3. La section d'investissement

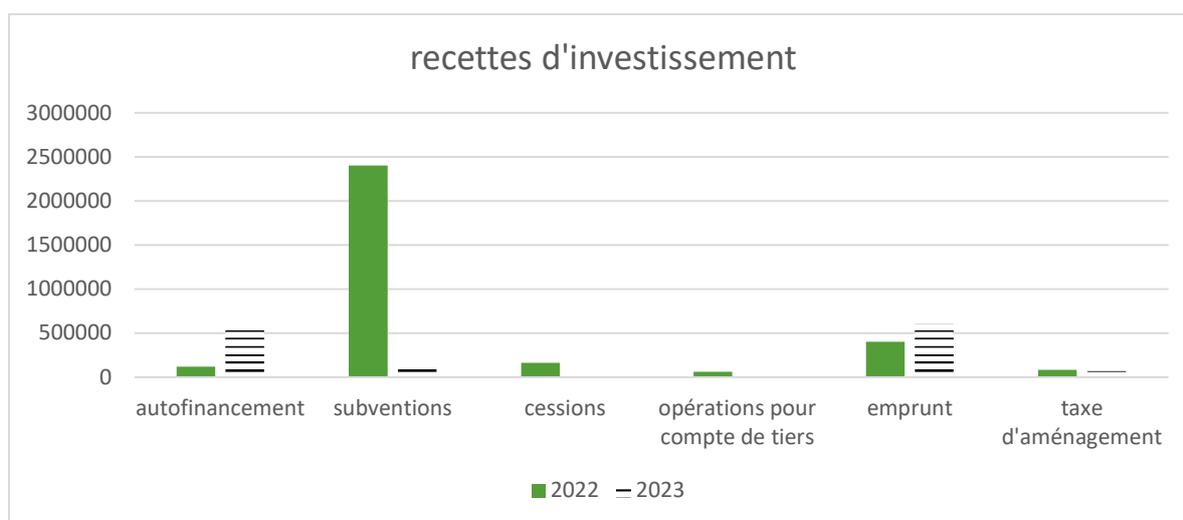
Le projet de création de l'Espace Terre d'Envol est géré sous forme d'autorisation de programme, dans l'opération 478, en raison de son caractère pluriannuel. L'état d'avancement est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Réalisations au 31/12/22	Réalisations au 31/12/23	2024	2025
478 – Programme centre-bourg	42 840 €	456 749 €	1 627 293 €	0 €



Les investissements 2023 sont essentiellement concentrés sur le remboursement des travaux de l'ancienne décharge à la CCPN et au démarrage des travaux de la création de l'espace Terre d'Envol.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



La commune a dégagé un autofinancement plus important en 2023 par rapport à 2022. Les subventions 2022 sont faussées par le reversement par la CCPN des subventions perçues pour les travaux de réhabilitation de la décharge. En 2023, les subventions reçues sont essentiellement de la DETR pour la création de l'Espace Terre d'Envol, pour le CTM et les subventions et participation à la rénovation des lavoirs.

### 3. L'endettement

Au 31 décembre 2023, la dette de la collectivité s'élève à 2 266 361.54 € pour 8 emprunts classiques dont 2 à taux variables indexé à l'Euribor et 13 auprès de TE64.

La capacité de désendettement de Bordes (encours/CAF brute) est de 4.51 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans).

L'encours de la dette, après une baisse en 2021 et 2022 revient à son niveau de 2020.

Le montant des annuités en 2023 a représenté 13.26 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'ensemble de la dette de la collectivité est classé A1 dans la typologie Gissler<sup>1</sup>, cela signifie qu'elle n'est pas à risque.

En 2023, un nouvel emprunt de 600 000 € a été souscrit.

## 4. La présentation consolidée

En plus de son budget général, la collectivité avait un budget annexe en 2023 qui avait pour objet de suivre la production photovoltaïque de la toiture de l'école maternelle.

Présentés de manière consolidée, les budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

CA 2023	Budget Général	Budget Photovoltaïque	Total
Investissement résultat	- 860 677.84	- 3 465.96	- 864 143.80
Dépenses	4 913 164.06	12 861.42	4 926 025.48
Recettes	4 052 486.22	9 395.46	4 061 881.68
Fonctionnement résultat	983 159.10	7 430.12	990 589.22
Dépenses	2 112 619.00	12 023.00	2 124 642.00
Recettes	3 095 778.10	4 598.88	3 100 376.98
<b>TOTAL</b>	<b>122 481.26</b>	<b>1 126.92</b>	<b>123 608.18</b>

---

<sup>1</sup> L'information est disponible sur l'annexe du budget